

## Le village des Aït Iktel

1. Création de l'association Aït Iktel de développement .....	288
2. Réalisations .....	289
2.1. L'eau potable .....	289
2.2. Électricité .....	290
2.3. Aménagement et équipement du dispensaire local .....	290
2.4. Les écoles informelles .....	290
2.5. Le centre d'information et de formation .....	290
2.6. La construction du canal d'irrigation .....	290
2.7. La création du Dar taliba et Dar taleb au collège du Barrage Moulay Youssef .....	291
3. Les partenaires .....	291
4. Leçons tirées de l'expérience .....	293

ALI AMAHANE

285



Le village des Aït Iktel est l'un des villages les plus importants de la Commune d'Abadou dans la Province d'Al Haouz. Ce village est situé dans le Haut Atlas à une centaine de kilomètres de la ville de Marrakech et à 12 kilomètres du Barrage Moulay Youssef.

Il est utile d'évoquer la situation économique et sociale de la Commune dans son ensemble avant les interventions de l'Association.

En effet, une monographie a été réalisée et publiée par le Secrétariat d'État à la Population et le PNUD en 1977. Cette étude a classé la Commune parmi les plus pauvres du pays. Cette publication nous fournit les données indiquées ci-dessous :

- Superficie : 101 km<sup>2</sup>
- 55 % des exploitations agricoles ne dépassent pas 5 ha alors que l'agriculture est la principale activité des habitants (4 actifs sur 5). Le rendement moyen par hectare est de 13,2 quintaux.
- Population : 8834 habitants (1288 Ménages)

#### **Accès routier**

- Route principale : 0 km
- Route secondaire : 0 km
- Chemin tertiaire (CT) revêtu : 0 km
- Piste : 0 km

#### **Desserte en eau potable**

- Branchement direct au réseau : 0 %
- Fontaine publique : 6 %
- Autre % 94.

#### **Électrification et autres services**

- Branchement : 0 %,
- Analphabétisme : 81 %
- Chômage : 18 %

#### **Disponibilité d'établissement scolaire**

- Préscolaire : 36 kouttabs
- 1<sup>er</sup> cycle fondamental : 30 salles de classe
- 2<sup>e</sup> cycle fondamental : 0 salle de classe
- Secondaire : 0 salle de classe

#### **Scolarisation**

- Au 1<sup>er</sup> cycle fondamental :
- Total : Taux en % : inscrits (garçons) 7-12 ans est de 53, (filles) 7-12 ans est de 29

## Disponibilité des établissements de santé

- Dispensaire rural (DR) : 1 unité
- Centre de santé communal (CSC) : 0 unité
- Centre de santé communal avec module d'accouchement (CSCA) : 0 unité
- Hôpital local (HL) : 0 unité ;

Pourcentage de la population par rapport à la formation sanitaire la plus proche

- moins de 3km : 18 %
- 3 à 6 km : 2 %
- 6 à 10 km : 30 %
- plus de 10 km : 50 %

La carte de la pauvreté communale, publiée récemment, situe le taux de pauvreté à Abadou à 25,40 % et celui de vulnérabilité à 56,42 %.

Toutes ces données démontrent la situation économique et sociale de la Commune et par delà, celle des Aït Iktel qui est l'un des ses centres les plus importants. Il est à signaler, de même, qu'au moment de la réalisation de cette enquête, la situation à Aït Iktel était encore plus critique, notamment dans le domaine de la scolarisation (le taux d'inscription était de 25 % pour les garçons et de 5 % pour les filles).

- La population a presque doublé en 30 ans. En 1978, le nombre de foyers était de 88 avec une population qui s'élevait à 633 dont 6,5 % travaillait hors du village.
- En 1986, le nombre de foyers était de 102 avec une population de 714 personnes. Parmi cette population, 150 hommes travaillaient hors du village.
- En 1996, lors de la réalisation du projet d'électrification, le nombre de foyers s'élevait à 124.

Cet état des lieux, quand bien même sommaire, aide à apprécier l'ampleur des actions de l'Association et la pertinence de son approche, voire l'efficacité de sa méthode.

C'est au début des années 1990 que les actions de l'Association ont débuté. En effet, la sécheresse qui avait sévi durant la décennie précédente avait engendré un cruel manque d'eau. Il fallait organiser chaque jour de véritables expéditions de 10 à 15 kilomètres pour chercher de l'eau aussi bien pour les personnes que pour le bétail. Lors d'une réunion à l'occasion d'une fête, de même que lorsque le village se heurte à de graves difficultés, les habitants décidèrent de faire appel aux personnes susceptibles d'aider à trouver une solution à ce problème et plus particulièrement aux émigrés du village. Certains de ces « émigrés » internes (personnes qui travaillent hors mais à l'intérieur du pays) répondirent favorablement à l'appel. Le premier projet fut l'aménagement d'un point d'eau : la source de Tighremt en 1994. Même si la réalisation de ce projet n'a résolu le problème que partiellement, sa réussite, notamment auprès des femmes, a déclenché une véritable dynamique au sein du village. Ainsi était né le projet de création d'une association villageoise pour entreprendre d'autres projets. Il est, de même, à signaler que sans l'ouverture démocratique opérée par les autorités à cette époque, permettait d'envisager la création d'une association.

## 1. Création de l'Association Aït Iktel de Développement

L'approche suivie dans la création de l'institution et la méthode de travail mise en place constituent les principaux atouts et les facteurs de réussite de l'expérience des Aït Iktel.

Les promoteurs de l'expérience voyaient en l'Association un instrument de mobilisation de la communauté. Pour ce faire, ils se sont inspirés du patrimoine social, notamment institutionnel, de la communauté. Aussi, la conception de l'association AID est-elle inspirée, dans sa structure comme dans sa démarche, des institutions traditionnelles, communautaires.

En effet, plusieurs études sur le village et sur la région ont constitué les fondements de la configuration de l'institution. La jemaâ servait à la fois de modèle et de base de constitution de l'Association. Il ne s'agissait pas d'une modernisation de la jemaâ mais plutôt d'une réadaptation de cette dernière aux exigences des temps actuels. Une sorte de recomposition et de rééquilibrage des forces internes à la communauté en tenant compte des composantes devenues influentes (émigrés, jeunes et femmes) et nécessaires à la gestion des affaires de la localité. Ainsi, l'AID regroupe l'ensemble des villageois. Une place singulière est réservée aux émigrés (personnes originaires du village qui résident et exercent à l'extérieur) ainsi qu'aux femmes et aux jeunes en raison de l'apport et du rôle déterminant de chacune de ces composantes. En effet, les femmes (notamment épouses d'émigrés) sont devenues de vrais chefs de famille et la plupart des projets les concernent au premier chef (eau potable, électricité, ...).

Les jeunes assurent la gestion administrative (comptabilité, établissement des rapports, contacts avec les autorités, etc.).

Les hommes originaires du village qui résident à l'extérieur pourvoient des fonds, véhiculent de nouvelles visions, jouent le rôle d'interface entre la communauté et ses partenaires et servent souvent de médiateurs entre les membres de la communauté qui sont du temps à autres en conflit.

Le fonctionnement de l'Association reprend les principes qui président à la jemaâ à savoir le partage de l'information et la prise de décisions par consensus (parfois après d'âpres débats de longues négociations); chaque action ou projet ne doit engendrer aucune exclusion. L'accès de chaque service à tous les membres de la communauté est une condition sine qua non dont la conception de chaque projet doit tenir compte. De même, « solidarité » ne doit pas rimer avec « charité ». Si le coût de réalisation des infrastructures est réparti selon les possibilités de chacun et avec l'aide des bailleurs de fonds extérieurs, chaque membre de la communauté doit pouvoir payer sa consommation. À Ait Iktel, toutes les familles ont accès à l'eau potable et à l'électricité grâce à une adéquation entre le coût du service, le pouvoir d'achat des bénéficiaires et un ensemble d'actions entreprises en marge du projet. Prenons l'exemple du projet d'électrification du village : le système adopté pendant 6 ans (jusqu'à l'arrivée du réseau national) a permis aux villageois les plus déshérités de payer 45 % moins cher que l'éclairage traditionnel, soit 23 à 30 dirhams par mois).

## 2. Réalisations

### 2.1. L'eau potable

La réalisation du projet a permis :

- d'avoir de l'eau en quantité suffisante pour toute la population,
- d'éradiquer certaines maladies infantiles (diarrhée, typhoïde, ...),
- aux femmes et jeunes filles de gagner un temps précieux de 2 heures par jour et d'économiser de nombreux efforts,
- la scolarisation de toutes les filles.

## **2.2. Électricité**

La réalisation du projet a permis :

- d’avoir une qualité d’éclairage,
- de réduire la consommation du bois pratiquement à 0 puisque le coût est réduit de façon générale de 50 % par rapport au coût de l’éclairage traditionnel (bougie ou butane) – Cette économie a incité les familles à équiper leur cuisine en butane.
- d’accéder aux médias, notamment à la télévision. Avant l’électrification du village, seules 5 familles disposaient d’un poste de télévision. Aujourd’hui, le village compte plus d’une centaine de télévisions et plusieurs paraboles,
- une revalorisation de la population : les villageois ont le sentiment d’être comme les autres « rjâna bhal nnas » c’est à dire des citoyens à part entière.

## **2.3. Aménagement et équipement du dispensaire local**

La réalisation du projet a permis :

- d’éradiquer la mortalité des jeunes mères,
- de vacciner tous les enfants et les futures mères,
- d’introduire dans les mœurs le planning familial : plus de 80 % des couples suivent le planning familial.

## **2.4. Les écoles informelles**

La réalisation du projet et la suppression des corvées relatives à l’eau et au bois ont permis :

- de scolariser à 100 % les jeunes âgés de 20 ans et moins, notamment les jeunes filles dès 1996.

## **2.5. Le centre d’information et de formation**

La réalisation du projet a permis :

- d’organiser des séances de sensibilisation dans divers domaines : social, économique, santé, culturel.
- de dispenser une formation professionnelle aux femmes et aux jeunes filles (tissages).

## **2.6. La construction du canal d’irrigation**

La réalisation du projet a permis :

- de doubler l’espace irrigué et les cultures estivales pendant la saison sèche,
- d’introduire de nouvelles cultures plus rentables,

- d'augmenter le revenu des familles en moyen de 350 dirhams environ par mois grâce à la production et à la commercialisation du lait (depuis 3 ans, la coopérative verse mensuellement la somme de 50000 à 60000 dh aux villageois) . En effet, en 2000 la vente du lait n'est pas encore entrée dans les habitudes des villageois.

## 2.7. La création du Dar taliba et Dar taleb au Collège du Barrage Moulay Youssef

La réalisation de ces deux projets a permis :

- à 80 filles et 120 garçons pauvres de poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. L'association avec le concours de ses partenaires, notamment, les communes d'assurer une pris en charge totale des enfants.

## 3. Les partenaires

Les partenaires nationaux sont de trois sortes :

- les Ministères :
  - Le Ministère de l'Éducation Nationale (Direction de l'Alphabétisation),
  - Le Ministère des Affaires Sociales, de l'Emploi, du Développement Social et de la Formation Professionnelle (Direction de l'Alphabétisation)
  - Le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction du Livre),
  - Le Ministère de la Santé (Centre de santé locale)
- les Fondations et les ONG :
  - La Fondation Mohammed V pour la Solidarité
  - La Fondation BMCE,
  - L'ONG Heures Joyeuses,
  - L'ONG Comité de Soutien à la Scolarisation des filles en milieu rural.
  - Les partenaires sont nationaux et internationaux.  
*Les premiers partenaires sont les partenaires internationaux, à savoir :*
    - 1) Les Ambassades étrangères accréditées à Rabat, telles :  
L'Ambassade du Japon, l'Ambassade de France, l'Ambassade d'Allemagne, etc.
    - 2) Les institutions intergouvernementales, telle :  
La banque mondiale (institut de développement économique)
- Les ONG internationales, telles :
  - L'ASSOCIATION MIGRATIONS ET DÉVELOPPEMENT (MD) (France)
  - Le CCFD (France).

- Le Président fondateur a eu l'insigne honneur de recevoir de S.M. Le Roi la Médaille du Mérite de la Fondation Mohammed V en 2000, L'Association a obtenu le Prix Aga Khan d'Architecture pour l'exemplarité du projet, Cycle 2001.

## 4. Leçons tirées de l'expérience

L'expérience a fait l'objet de plusieurs publications, études et rapports. Certains organismes internationaux la considèrent parmi les expériences les plus réussies dans le développement communautaire. Elle est souvent citée et présentée comme exemple possible à suivre. Il est de même à signaler que cette expérience a inspiré la conception et la mise en place de certains projets nationaux telles l'Agence de Développement Social et l'École Communautaire. Parmi les éléments positifs relevés par tous les auteurs on peut citer :

- une forte mobilisation de tous les membres de la communauté et leur totale implication dans les projets,
- une bonne gestion des projets aussi bien au niveau de la réalisation qu'à celui de l'exploitation,
- une réelle équité quant à l'accès aux services de base réalisés dans le cadre de l'expérience,
- une parfaite complémentarité entre les projets,
- un coût abordable aussi bien au niveau de l'investissement qu'au niveau de l'exploitation en comparaison des coûts de projets similaires réalisés par d'autres organismes (rapport sur le développement dans le monde 2003, pp. 85-87).
- un impact positif évident sur la vie quotidienne de la population : « Ce projet a reçu une récompense parce que qu'il déploie une nouvelle approche de développement qui permet la préservation de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales .... Le succès du projet en fait un exemple pour la région entière, apporte l'espoir aux communautés rurales dans tout le monde islamique et renforce leur détermination à améliorer les conditions de leur propre vie » (citation du Jury International du Prix Aga Khan d'Architecture).

L'efficacité de l'Association est due à plusieurs facteurs dont deux principaux :

- L'absence d'institutions publiques de proximité au niveau local
- L'existence, chez les communautés, d'un patrimoine social efficace.

La situation de la commune décrite plus haut, démontre l'absence d'équipements, par conséquent des services de l'État, et l'inefficacité de ceux qui sont représentés. La Commune d'Abadou est parmi les premières communes créées. Les autorités coloniales avaient déjà créé, en 1954, la « jmaa administrative » à Abadou (selon le Dahir du 6 juillet 1951). Le rôle de la commune tel qu'il est perçu par les villageois, se limite à gérer le souk et d'ailleurs sous le contrôle du caïd. Les rares projets réalisés par l'administration dans la commune ne durent que quelques années voire quelques mois. (Les projets sont souvent mal réalisés et toujours mal gérés. Certains projets qui figuraient déjà dans le programme de la jmaa administrative d'Abadou en 1954, comptent encore parmi les projets réalisés dans la Commune ces dernières années).

L'absence de services opérationnels de l'État et l'inefficacité de la Commune permettent aux communautés de continuer à gérer les affaires publiques selon leurs traditions et en s'appuyant sur leurs institutions ancestrales telle la Jmaa (conseil de la localité où chaque famille est représentée). L'institution Jmaa aussi bien que l'approche suivie ont suscité depuis toujours l'intérêt des observateurs : les Romains, les chroniqueurs arabes et les voyageurs occidentaux n'ont pas manqué de relever le dynamisme et l'efficacité de l'institution, ainsi que la démarche « démocratique » empruntée dans la gouvernance des affaires publiques.

El Bakri rapporte au XII<sup>e</sup> siècle à propos d'Aghmat dans le Haut Atlas :

« Autrefois, à Aghmat, les habitants se transmettaient entre eux la charge (de pouvoir); celui qui en avait exercé les fonctions pendant un an était remplacé par un autre que le peuple choisissait dans son sein » (El Bekri, 1965, 292).

Charles de Foucault souligne pour sa part que « (...) l'assemblée garde entre ses mains la puissance souveraine et confie le pouvoir exécutif à un chikh qu'elle élit, (...) » (Foucault, 1939, 184). C'est la jema'a qui désigne le chef de la localité, un véritable « petit magistrat », « gardien de l'ordre du groupe sous son aspect agraire, économique, municipal, mais aussi judiciaire » nous dit J. Berque (1978, 376).

Ainsi la présence, au niveau des localités, d'outils et de traditions de gestion des affaires publiques d'une manière équitable et efficace permet à l'Association d'être performante mais aussi de créer des espaces de dialogue et de favoriser un véritable partenariat entre l'État et les citoyens. De nombreuses administrations ont participé aux projets par l'intermédiaire de l'Association comme le démontre la liste des partenaires nationaux alors que les citoyens du village ignoraient jusqu'alors leur existence.

L'une des leçons que l'on puisse tirer de cette expérience est que selon l'approche suivie, le capital social traditionnel est un atout essentiel et l'ouverture sur la modernité, une nécessité vitale. En effet, l'utilisation des outils dont dispose la communauté avec les exigences et les moyens d'aujourd'hui, permet à celle-ci de quitter une situation de survie et d'aborder un réel développement.